

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que la première modification budgétaire 2023 de la Fabrique d'église **SAINTS MARIE ET JOSEPH DU BLOCRY** a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2023.

Ce document peut être consulté au Service Finances, espace du Cœur de Ville 1 - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, à partir du 26 octobre 2023.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 19 octobre 2023.

Le Directeur général,

Grégory Lempereur



La Bourgmestre,

Julie Chantry